
VIROINVAL

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la **17^{ème} réunion de la CLDR**

17 février 2022 – Au Centre-Culturel-Action-Sud

Présents :

- **Commune de Viroinval :**

M. Denis BERTRAND, Echevin
M. Alain BOUVY, Conseiller communal
M. Jean-Marc DELIZEE, Conseiller communal
M. François MATHY, Echevin
M. Jacques MONTY, Conseiller communal
M. Baudouin SCHELLEN, Bourgmestre, Président de la CLDR
Mme Cathy ROOSEN, Personne-relais DR (invitée)

- **Mesdames et Messieurs :**

<i>Gaëtan BERNARD</i>	<i>Jean-François BOURGUIGNON</i>
<i>Jean-Pierre COPPENS</i>	<i>Alain EUGENE</i>
<i>Barbara FIZAINE</i>	<i>Vincent LAROCHE</i>
<i>Claude HENAUT</i>	<i>Christian LEYS</i>
<i>Marc RICHEL</i>	<i>René SIMON</i>

- **FRW :**

M. Thomas CONSTANT, Agent de développement
M. Xavier PAULY, Agent de développement

Excusés :

<i>Isabelle ANCIAUX</i>	<i>Paul CEULEMANS</i>
<i>Charlye DANIS</i>	<i>Karim FATTAH, Conseiller communal</i>
<i>Pierre MATHYS</i>	<i>Marc METENS</i>
<i>Marie-Thérèse SHILLINGS</i>	<i>Reinhilde VAN GOIDSENHOVEN</i>

1. Introduction

M. SCHELLEN introduit la réunion en remerciant les personnes présentes à cette 17^{ème} rencontre de la CLDR. Après avoir remercié les membres présents à cette réunion, il cède la parole aux Agents de Développement de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) pour la présentation de l'ordre du jour de la réunion.

2. Approbation du PV de la réunion du 11 mai 2021

Un membre de la CDLR signale une erreur dans le lien internet repris en page 4. Il s'agit du lien renvoyant vers les fiches-projets du PCDR sur le site internet de la Commune. En effet, le site communal ayant été revu complètement, il y a lieu d'y ajouter du contenu et d'y faire correspondre les liens.

A la suite de cette remarque, le PV de la réunion du 11 mai 2021 est approuvé.

3. Avancées sur le projet de 1^{ère} demande de convention (salle l'Ardoisière à Oignies)

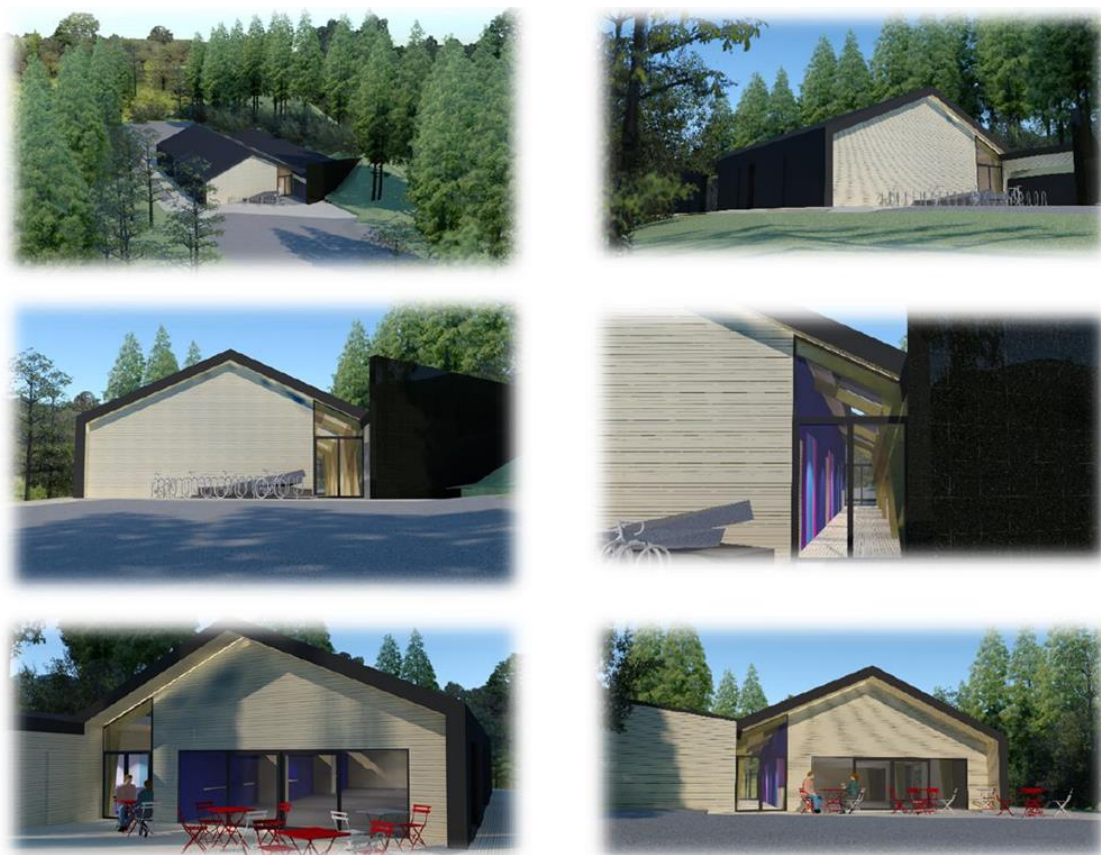
La Convention-Faisabilité reprise dans le tableau ci-dessous a été transmis à la Commune courant 2021. Cela signifie que le Cabinet de la Ministre du Développement Rural, Mme Céline TELLIER, a remis son accord pour que la Commune désigne un auteur de projet pour la rénovation de la Salle l'Ardoisière à Oignies. L'estimation du montant des travaux s'élève à 898.250,00€, avec un subside de la Région Wallonne que sera plafonné à 680.000 € et une part communale de 218.250,00€.

Il est signalé qu'en cas d'augmentation de ce montant, les coûts supplémentaires seront totalement à charge de la Commune, le plafond du subside étant atteint (80% de 850.000 € maximum).

FP1.3 : Rénovation de la salle de l'Ardoisière en Maison Rurale Polyvalente à OIGNIES	Montant	REGION WALLONNE		UREBA		FWB		COMMUNE	
	tvac	DGO3-DR							
1. Démolition du bâtiment existant	41.250,00	80%	33.000,00					20%	8.250,00
2. Travaux de construction									
Travaux subventionnés par le DR	663.300,00	80%	530.640,00					20%	132.660,00
Aménagement des abords	108.000,00	80%	86.400,00					20%	21.600,00
Travaux subventionnés par UREBA (indéterminé à ce stade)		65%		15%		50%		20%	
Equipement de la MRP (indéterminé à ce stade)								50%	
3 - Honoraires et coordination									
Tranche 1 (≤ 850.000)	37.450,00	80%	29.960,00					20%	7.490,00
Tranche 2 (> 850.000)	43.805,00	0%	0,00					100%	43.805,00
Tranche 3 (0% au-delà des 10% d'honoraires)	4.445,00	0%						100%	4.445,00
TOTAL EURO TVAC	898.250,00		680.000,00						218.250,00

Les montants des pouvoirs subsidiaires, autres que le développement rural, figurent dans le tableau à titre indicatif.

Pour rappel, lors de la réunion du 11 mai 2021, la CLDR a choisi comme option le projet avec une toiture à 2 pans repris sur la simulation ci-dessous :



La suite....

Dans les prochaines semaines, une réunion du Comité d'accompagnement **avant-projet**, réunissant l'Administration du Développement Rural, la Commune, l'auteur de projet (INASEP) et la FRW sera organisée afin de présenter l'avant-projet. Après approbation dudit avant-projet par l'Administration de DR, l'auteur se penchera sur le **projet** (rédaction du cahier des charges, des métrés, demande de permis d'urbanisme, etc.) avant de passer à la phase d'adjudication.

4. Nouvelle demande de convention – Salle Dothorpa à Dourbes

Lors de sa réunion du 11 mai 2021, et suite à la demande exprimée le 4 mars 2021 par les membres, la CLDR avait échangé afin de définir la programmation des projets à mettre en œuvre via des financements du Développement Rural. C'est ainsi que la salle Dothorpa de Dourbes avait été placée en première priorité.

Le tableau ci-dessous permet d'observer les taux et subside maximum pouvant être obtenus pour la concrétisation du projet (catégorie 1 : bâtiment de services). A priori, l'aménagement

prévu ne devrait pas dépasser l'assiette de subside. En conséquence, le taux de 80% de subside devrait être de vigueur.

Catégorie de projets		Taux de subvention maximum	Montant de l'assiette de subvention	Subside maximum
1	- Bâtiments de services - Mobilité douce ³	80%	850.000 €	680.000 €
2	- Espaces publics dédiés à la convivialité, espaces partagés	80%	500.000 €	400.000 €
3	- Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80%	500.000 €	400.000 €
4	- Logement - Energie - Atelier rural – économie	60%	850.000 €	510.000 €
5	- Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux concernés par les catégories 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	- Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	- Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	- Prestation telle que mentionnée à l'article 12 de l'AEW ⁴	80%	250.000 €	200.000 €

L'investissement devrait être compris entre 345.000 et 450.000 €. Pour une charge communale de maximum 90.000 €. C'est principalement au niveau des sanitaires, des cuisines et de l'accès que les changements devraient être les plus conséquents, avec également un agrandissement de l'emprise au sol.

Désormais, le but est de présenter le dossier à la session d'approbation (par la Ministre TELLIER) d'octobre. Pour ce faire, le calendrier suivant devra être respecté :

- Avis de la CLDR sur la demande de Convention : PV du 11 mai 2021 + confirmation ce jour
- Délibération du Collège décidant de solliciter une Convention DR : à venir dans la foulée de la réunion de la CLDR
- Actualisation de la Fiche-Projet (nouveau canevas en vigueur, plus complexe) par les Services communaux : pour mi-mars au plus tard
- Avis de la CLDR sur la Fiche-Projet actualisée : avant le congé de Pâques
- Réunion de Coordination avec l'Administration pour solliciter la demande de Convention DR : dès que possible après le congé de Pâques
- Approbation du PV de la réunion de Coordination : mi-mai
- Rédaction du rapport de Faisabilité par l'Administration : courant mai
- Rédaction par l'Administration du projet de Convention DR : pour la fin mai max.
- Délibération du Conseil approuvant le projet de Convention DR : début juin

La Commission réaffirme sa volonté de voir ce projet se concrétiser prochainement. Le Bourgmestre confirme donc la prochaine actualisation de la Fiche-Projet pour présentation aux membres.

5. Rapport annuel 2021 sur l'Opération de Développement Rural.

Toute commune disposant d'au moins une convention DR est tenue de rédiger un rapport annuel. Ce rapport comporte 5 parties :

1. Situation générale de l'ODR
2. Avancement des projets en convention DR
3. Rapport comptable
4. Bilan de la CLDR (rapport d'activité)
5. Programmation dans les 3 ans

Concernant le bilan de la CLDR, 2 réunions ont été programmées en 2021. Elles ont été organisées « en virtuel ».

- Le **4 mars 2021**, avec la participation de 25 membres de la CLDR, la DG, la personne-relais, 2 représentants de l'INASEP (auteur de projet) et 2 AD de la FRW. Les points principaux à l'ordre du jour concernaient :
 - La Salle de l'Ardoisière : présentation de l'avant-projet et avis
 - Le Rapport annuel de la Commune sur son PCDR
 - La nouvelle circulaire Ministre Tellier.
- Le **11 mai 2021**, avec la participation de 15 membres de la CLDR, la DG, la personne-relais et 2 AD de la FRW. Les points principaux à l'ordre du jour concernaient :
 - La Salle de l'Ardoisière : option à retenir
 - La prochaine demande de convention-faisabilité
 - L'approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur

La réunion se poursuit par le passage en revue des projets « réalisés » et « en cours » qui constituent le 1^{er} volet du rapport annuel intitulé « **situation générale** de l'Opération de Développement Rural ». Les AD de la FRW font état des avancées, lot par lot. M. le Bourgmestre et les Echevins présents apportent à l'occasion quelques précisions et répondent aux questions des membres. Ces interventions figurent ci-dessous.

Pour le **lot 1**, le tableau suivant est utilisé en séance :

1.1	Acquisition et aménagement de la salle Dotherpa en maison rurale à Dourbes	Le 11 mai 2021, la CLDR a confirmé son choix de prochainement solliciter une demande de Convention-Faisabilité pour ce projet. Réparation de la toiture (percements) et mise en conformité du point de chauffage au gaz. Maintien en état jusqu'à rénovation.
1.2	Construction d'une maison rurale avec aménagement des abords à Olloy	Le 11 mai 2021, la CLDR s'est penchée sur la mise en œuvre de cette Fiche-Projet et le contexte qui l'entoure

1.3	Rénovation de la salle de l'Ardoisière en maison rurale à Oignies	Présentation le 4 mars 2021 de 2 options pour l'Avant-projet par l'Auteur (INASEP). 31 mai, choix par la CLDR de l'option à retenir (toiture à 2 pans). <i>Prochaine étape</i> : réunion du Comité d'Accompagnement "Avant-Projet"
1.4	Aménagement du cœur de village de Nismes	Réflexion sur le futur projet lors de la réunion de la CLDR le 11 mai 2021

Pour le **lot 2**, les tableaux suivants sont utilisés en séance :

2.1	Acquisition et valorisation de la gare de Treignes via le développement d'un projet communautaire	Achat par la Coopérative en mars 2021, Permis d'urbanisme octroyé. Les travaux ont commencé.
2.2	Chauffage par une chaufferie au bois du nouveau centre administratif, de l'école communale et du château Licot	Travaux prévus en 2022, Financement via <i>Pollec</i> ; 80% de subsides pour l'installation de la chaufferie
2.6	Equipement de lieux publics en Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)	Déménagement de l'EPN au sein du centre administratif effectif. Site Internet communal revu. Au niveau des implantations scolaires : sites spécifiques pour chacune.

Pour le projet 2.2, il est précisé que le Cahier des Charges passera prochainement au Conseil Communal pour la désignation d'un auteur de projet. Le Permis d'urbanisme ultérieur sera fonction des recommandations techniques du prestataire. La chaufferie sera installée à proximité des nouveaux WC publics et des garages de la Commune dans le parc de Nismes. Aussi, un chauffage urbain est dans les cartons de la Commune. Celui-ci concernerait la Maison des Baillis, le Centre culturel, le presbytère, l'Office du Tourisme et la Maison de la Laïcité. La chaufferie, alimentée par un combustible local, serait localisée derrière la Maison des Baillis, à la rue d'Avignon.

2.7	Développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux	Difficulté de concrétiser l'érection d'un champ photovoltaïque : pas sur terres agricoles. Nécessité de trouver un point d'injection.
2.8	Restauration de la Place de l'Eglise de Oignies	<i>Travaux effectués à cet endroit.</i>
2.9	Création d'une maison rurale à Vierves	Un local pour les associations pourrait bientôt se libérer.

Concernant le projet 2.7, il est fait état de la volonté de l'AIEG de ne pas installer de champ de panneaux photovoltaïque au détriment de l'activité agricole. Tout comme le fait que l'intercommunale ne souhaite pas envisager la pose au niveau de toitures.

A propos du local pour les associations évoqué en lien avec le projet 2.9, un nouveau comité de gestion devrait prendre la main pour coordonner l'occupation du local précédemment

dédié à la balle pelote. Le club de balle pelote pourra toujours y avoir accès pour ses éventuelles activités.

Pour le **lot 3**, les tableaux suivants sont utilisés en séance :

3.1	Renforcement de l'offre de transport en commun dans tous les villages	Pression exercée pour le maintien de la ligne E86 via Nismes. Echevin participe aux réunions de l'OCBM. Possibilité de voir arriver une ligne Nismes-Dinant via Doische.
3.2	Construction et mise en service de stations d'épuration requises (Le Mesnil, Vierves, Dourbes, Treignes et Mazée)	Pas repris dans le nouveau programme prioritaire 2022-2027 de la SPGE
3.3	Construction d'une centrale de biométhanisation	<i>Réalisé</i>
3.4	Aménagement d'un espace multisport pour les enfants dans le Parc Communal à Nismes	<i>Réalisé</i>
3.5	Aménagement d'une plaine de jeux/espace multisport à Dourbes	<i>Réalisé</i>

Pour le projet 3.1, il est indiqué que l'offre de transport en commun devrait être revue au niveau du Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse, avec les mêmes moyens financiers ; il ne s'agit pas d'augmenter l'offre, mais de restructurer le réseau. Dans ce cadre, une ligne TEC entre Dinant et Couvin voire Chimay pourrait être créée, via Doische et Viroinval.

A propos du projet 3.3, il est indiqué que 2 véhicules communaux font l'appoint de carburant CNG au niveau de cette centrale de biométhanisation à Vierves-sur-Viroin.

Concernant le projet 3.5, il est rappelé que cet aménagement s'est fait avec la participation des parents de l'école du village qui ont trouvé le financement pour l'achat. Les ouvriers ont ensuite placé les équipements.

3.6	Aides/Primes aux habitants pour la rénovation de leurs habitations	Possibilité de consulter l'étude de déperdition de chaleur des bâtiments privés (télé-détection).
3.7	Promouvoir les jardins communautaires	Il en existe à Treignes, Olloy et une demande existe pour le jardin du presbytère de Le Mesnil. Certains projets associatifs ont été abandonnés.
3.11	Diversifier l'offre en randonnées et balades	Rando <i>astro</i> en phase de finalisation. Rando <i>croquis</i> : matériel arrivé et installé. Boucle PMR finalisée à Mazée. Réseau points nœuds efficace.
3.12	Mise en place de voies cyclables le long de la N99	Candidature retenue dans le cadre de l'appel à projets <i>WaCy</i> . Mais suivi compliqué (ressource humaine). Budget de 40 000 € prévu pour un plan d'actions.

A propos du projet 3.12, il est porté à la connaissance de la CLDR que l'appel à projets « Wallonie cyclable » ne permet pas de créer des voies cyclables le long de voiries régionales. Le budget de 40.000 € évoqué sera alloué à du stationnement pour les vélos, des aires de réparation, du marquage au sol et de la signalisation. La Commune bénéficiera prochainement

de 710.000 € dans le cadre d'un plan d'investissement pour la mobilité active et l'intermodalité. Les élus regrettent que ces plans de financement et appels à projets ne considèrent pas assez les réalités du monde rural, faites de distances importantes entre pôles et de contraintes bien différentes de celles connues en zones urbaines.

3.14	Rénovation du site du mirador à Mazée	Projet qui pourra se concrétiser si Parc National retenu → plusieurs miradors seraient installés sur une "promenade des cimes".
3.15	Développer des festivals sur l'entité	Festival Boojum et Dada à Vierves. Marché de la Poterie.
3.16	Organisation de navettes pour une mobilité collective lors d'activités dans la Commune	Démarches effectuées vers le CFV3V (peu d'avancées). Site de covoiturage, mais le Covid ne prête pas à un grand succès.
3.17	Mise en place de sentiers pédestres entre la gare de Nismes et la gare de Mariembourg	Projet Walphy existe.
3.19	Aménagement du cœur de village de Oignies	Bientôt une borne mixte pour les véhicules électriques et vélo à Oignies. Au total, 8 points sur territoire communal.

L'évocation du projet 3.14 permet de faire rapidement le point sur le projet de Parc National : partenaires impliqués, délais de la procédure, subsides possibles...

Concernant les bornes électriques en lien avec le projet 3.19, il est signalé que la proposition du Conseiller en Mobilité n'a pu être présentée au Collège du fait de l'écartement pour maladie de cette personne. 2 options existent pour la répartition des bornes : (1) les répartir au sein du territoire communal et en proposer 1 par village ou (2) les concentrer principalement auprès des pôles plus centraux que sont Nismes et Treignes avec ses musées. La première borne sera donc installée à Oignies, en contre-bas de la salle l'Ardoisière.

3.20	Meilleure promotion de l'artisanat	Marchés de producteurs locaux ont eu lieu en 2021 (pause en décembre, janvier et février)
3.22	Mise à disposition d'une infrastructure pour le lancement d'entreprises de services et indépendants – ruche d'entreprises	Site E420 n'est plus dédié au coworking mais à l'e-learning (impression 3D, capsules de présentation, vidéoconférence immersive...) avec ouverture aux enseignants
3.25	Organisation d'expositions ou d'autres activités itinérantes ou ponctuelles dans les villages de l'entité	Politique de décentralisation du CC Action-Sud. Exemple à Vierves (Boojum et Dada) et Le Mesnil (mise sur pied d'un parcours d'artistes sur chemins forestiers)
3.27	Conception d'un permis de pêche permettant de pêcher sur tout le parcours du Viroin	Réorganisation des sociétés de pêche de Mazée et Treignes avec intégration de citoyens locaux dans les comités de gestion.

Les marchés de producteurs locaux (en lien avec le projet 3.20) reprendront le 5 mars.

Pour le projet 3.27, il est expliqué la situation de la société de pêche de Treignes au sein de laquelle on ne retrouvait pour ainsi dire plus aucun villageois. Il y a désormais des gens du

village à la manœuvre. La société a organisé sa 2^{ème} Assemblée Générale depuis la mise en place de sa nouvelle mouture.

3.28	Améliorer le fleurissement des cœurs de villages aux entrées des agglomérations et aménager des jardins fleuris	<i>Récurrent</i>
3.29	Remise en état des anciennes ardoisières	Entièrement des ardoisières recensées dans le cadre de l'inventaire sur le PPPW. Fiches thématiques de M. Cattelain pour prochains panneaux didactiques à Oignies. OT concerné.
3.32	Enterrer les lignes électriques	Fait en partie entre Oignies et le domaine des Nobertins.
3.33	Mise en place de mérites (autres que ceux destinés aux associations sportives)	Pas organisé en 2021 mais les mérites viroinvalois seront programmés en avril 2022.
3.35	Rendre accessibles et visibles les bois communaux comme zones de jeux	Il en existe une à Dourbes.

3.38	Placement et remplacement de bancs et poubelles aux endroits spécifiques	Enlèvement de certaines poubelles, placement de nouveaux bancs et poubelles. Réorganisation.
3.40	Mise en avant des trésors liturgiques, historiques, culturels, naturels et industriels	Recensement du PPPW terminé. Cela concerne plus de 400 éléments. Vérifications effectuées par des experts. Infos transmises à l'AWaP.
3.42	Ouverture d'une piste cyclable entre Oignies et Fumay	Travaux réalisés en 2021. Liaison ouverte via les Nobertins. Souci suite à une intervention ultérieure pour impétrants (eau et fibre optique).
3.46	Dépollution des anciennes stations essence	Procédure d'expropriation à Mazée. Propriétaires introuvables...
3.47	Replantations de haies, arbres et arbustes (bocage)	Derniers exemples en date : à l'extrémité du RAVeL de Oignies, au niveau du contournement de Vierves avec les écoliers...

Pour le projet 3.42, la remise en état du site est espérée au plus tard pour le mois de juin, moment où aura lieu la réception des travaux initiaux. La Commune suit l'évolution de ce dossier de près.

Concernant le projet 3.46, il est signalé qu'une première phase d'études par la SPAQuE avait eu lieu il y a plusieurs années, mais que le dossier n'avait pas été retenu parmi ceux financés pour un assainissement. Depuis, la législation a évolué et de nouvelles études ont dû être menées par la SPAQuE. Il faudra patienter pour connaître la position de la Ministre TELLIER ; va-t-elle accorder un budget pour ce dossier dans les prochains mois ? A voir.

3.49	Compléter le réseau d'égouttage sur le territoire communal	Pas d'allongement du réseau, mais réparations quand nécessaire.
3.57	Création de résidences adaptées pour les seniors	PCS participe au gérontopôle/plateforme seniors de la Province. Nouveaux permis d'urbanisme : sensibilisation (architecte et propriétaires) à

		l'anticipation afin d'envisager le maintien à domicile le + longtemps possible (formation CATU)
3.58	Agrandissement de la Maison de Repos existante	Intervention sur ballons-tampons pour chaudière au bois.
3.62	Restauration du vieux pont de Treignes	Subsides octroyés. Notification du marché de travaux : OK.
3.64	Organisation de rencontres « grands-parents/élèves » dans les écoles et d'ateliers permettant de transmettre le savoir de nos aînés	Vu la situation sanitaire rien n'a été possible en 2020

A propos du projet 3.62, une réunion de terrain avec l'entrepreneur (Les Enrobés du Gerny) et l'AWaP sera prochainement organisée afin de lancer les travaux.

En plus des projets ayant connu des avancées en 2021, sont signalées **3 initiatives communales** de consultation citoyenne :

1. réunions citoyennes autour de la mobilité dans les villages
2. à venir : consultation citoyenne sur le devenir du site de l'ancienne piscine à Nismes
3. à venir : consultation citoyenne sur la possibilité de diminuer l'intensité voire la coupure de l'éclairage public

La première initiative s'est clôturée en février 2022. Ont été évoqués le stationnement, la signalisation, les aménagements en faveur de la pratique du vélo ainsi que les entrées de villages, souvent concernées par des voiries régionales où le pouvoir d'intervention de la Commune est très réduit. Des effets de porte à ces endroits serait à créer ou accentuer.

En 2022, la rue Albert Grégoire à Nismes sera réaménagée avec les considérations de sécurité bien à l'esprit.

En 2023, la traversée de Oignies devrait être à l'ordre du jour. La Commune ne manquera pas de sensibiliser la Région à bien intégrer les desiderata de la population dans le futur projet.

De manière générale, la Commune tente d'apporter des arguments objectifs auprès de la Région à partir des résultats de l'analyseur de trafic.

Concernant l'éclairage public, il ne s'agit pas de faire le débat avant la consultation citoyenne, mais l'idée est de définir quand et où ce genre de pratique pourrait prendre place. Et sans mettre à mal la sécurité routière pour autant.

À propos de la **priorisation à 3 ans**, il est proposé de s'en tenir aux décisions prises par la CLDR lors de la dernière réunion du 11 mai.

Il s'agit dès lors des projets 1.1, 1.2 et 1.4 :

- Acquisition et aménagement de la **salle Dotherpa** en maison rurale à **Dourbes**
- Construction d'une **maison rurale** avec aménagement des abords à **Olloy**
- Aménagement du **cœur de village** de **Nismes** (phasé)

6. Charte paysagère – Parc Naturel Viroin-Hermeton

Dans le cadre de son Plan de Gestion, le Parc Naturel définit une charte paysagère. Afin d'intégrer la population au processus, diverses réunions sont programmées dans les semaines à venir. Communication est dès lors faite à ce propos. Les 3 premières réunions à destination des citoyens se dérouleront le 23 février à Couvin, le 9 mars à Philippeville et le 16 mars à Nismes. Les membres de la CLDR y sont cordialement invités.

7. Divers

La réunion se conclut par les points divers. Un seul point est évoqué et concerne le futur Parc National. M. le Bourgmestre rappelle les partenaires concernés au niveau des Communes (Viroinval, Couvin, Chimay et Froidchapelle). Actuellement, un *bureau de projet* œuvre à la rédaction d'un plan directeur à déposer au second semestre 2022. Il s'agit d'y faire figurer ce que l'on veut faire au sein du Parc National.

Certains membres de la CLDR sembleraient craindre que l'on fasse de ce Parc National une « réserve d'indiens ». Il leur est signalé qu'il s'agit plutôt de réfléchir à la sauvegarde du patrimoine naturel en prévoyant un encadrement touristique plus réfléchi et structuré. Il y a aussi là une possibilité de captation de richesse afin d'offrir des emplois à la population locale et notamment aux plus jeunes. Selon M. le Bourgmestre, il s'agit aussi de se montrer maître de sa destinée et de ne pas rester attentiste.

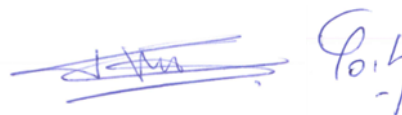
Enfin, il est précisé qu'aucune contrainte supplémentaire ne verra le jour, si ce n'est au niveau des restrictions que la Commune s'appliquera avec la mise en réserve intégrale de 400 ha de forêt feuillue.

Les échanges se terminant, M. le Bourgmestre clôture la séance et remercie une nouvelle fois les participants.

Pour la Commune,

Baudouin SCHELLEN,
Bourgmestre

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,



Thomas CONSTANT – Xavier PAULY,
Agents de Développement FRW